

A1

**DEMANDE
DE BREVET D'INVENTION**

(21)

N° 79 08658

(54) Briquet, notamment briquet à gaz.

(51) Classification internationale (Int. Cl.³). F 23 Q 2/16.

(22) Date de dépôt..... 5 avril 1979, à 15 h 54 mn.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée :

(41) Date de la mise à la disposition du
public de la demande..... B.O.P.I. — « Listes » n° 44 du 31-10-1980.

(71) Déposant : Société dite : ETABLISSEMENTS MYON, résidant en France.

(72) Invention de :

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : Cabinet Bert, de Keravenant et Herrburger,
115, bd Haussmann, 75008 Paris.

L'invention concerne un briquet.

Les briquets réalisés jusqu'à présent, et particulièrement les briquets à gaz comportent un dispositif de réglage de la hauteur de flamme et agissant à cet effet sur la valve
5 de détente.

Cependant, ces dispositifs présentent un inconvénient en ce sens qu'ils ne limitent pas la hauteur de flamme à une valeur maximale si bien que l'utilisateur peut être brûlé par suite soit d'un mauvais réglage, soit d'une manoeuvre malencontreuse du dispositif de réglage.
10

On a donc cherché à réaliser des briquets dont la valve de détente limite à une valeur maximale la hauteur de la flamme du briquet, afin d'éviter tout accident, mais dans ce cas, le briquet ne comporte pas de dispositif de réglage progressif de la hauteur de la flamme ou s'il en comporte l'ensemble
15 réalisé est de fabrication complexe et d'un encombrement important et en outre les réglages possibles sont de faible précision.

La présente invention a notamment pour but de remédier à ces inconvénients et concerne à cet effet un briquet se composant d'un réservoir de gaz pourvu d'une valve de détente, d'un
20 dispositif d'allumage du gaz et de moyens pour le réglage de la hauteur de la flamme, briquet caractérisé en ce que la valve se compose d'une tête de valve pourvue de son dispositif d'ouverture, cette tête de valve étant vissée dans un corps de valve et venant
25 s'appliquer avec interposition d'un filtre compressible contre une surface d'appui, elle-même réglable par vissage dans le corps de valve.

Suivant une autre caractéristique de l'invention, le corps de valve est constitué par un élément tubulaire fixé à une
30 paroi du réservoir en la traversant, la surface d'appui vissée dans cet élément tubulaire se prolongeant jusqu'à la paroi opposée du réservoir en la traversant par l'intermédiaire d'un dispositif d'étanchéité.

Suivant une autre caractéristique de l'invention, la
35 tête de valve pourvue de son dispositif d'ouverture comporte des moyens de réglage de son vissage à l'intérieur du corps de valve, ces moyens coopérant avec deux butées de réglage minimum et maximum.

L'invention est représentée, à titre d'exemple non
40 limitatif sur les dessins ci-joints, dans lesquels :

- la figure 1 est une coupe longitudinale d'un mode de réalisation du briquet, cette coupe étant établie suivant la ligne B-B de la figure 2 ;

5 - la figure 2 est une coupe suivant A-A de la figure 1 ;

- la figure 3 est une vue de dessus de la figure 1 ;

- la figure 4 est une coupe verticale partielle, cette coupe étant établie suivant la ligne D-D de la figure 5 ;

10 - la figure 5 est une coupe suivant E-E de la figure 4 ;

- la figure 6 est une coupe suivant C-C de la figure 1 ;

- la figure 7 est une vue de droite de la figure 1.

La présente invention a, en conséquence, pour but la réalisation d'un briquet qui assure un réglage maximum de la hauteur de flamme, ainsi qu'un réglage progressif entre cette valeur maximum de hauteur de flamme et une valeur minimum, ce réglage progressif pouvant être réalisé avec précision.

En outre, le briquet conforme à l'invention comporte des dispositifs de réglage et de commande qui sont d'une structure telle qu'ils peuvent être réalisés et montés de manière simple et donc à faible prix de revient, le briquet conforme à l'invention pouvant en outre être de faible dimension compte tenu de cette structure des moyens de réglage et de commande.

25 Le briquet représenté sur les figures de 1 à 7 se compose d'un fourreau 1 sur lequel est monté, articulé, par l'intermédiaire d'un axe 2, un couvercle 3.

A l'intérieur de ce fourreau 1 est disposé un réservoir de gaz 4 qui est relié à un boîtier 5 contenant les mécanismes de réglage et les mécanismes de commande du briquet.

30 Sur une paroi longitudinale du fourreau 1 apparaît la molette de commande 6 qui est montée à pivotement d'une part en 6₁ sur le réservoir 4, d'autre part en 5₁ sur le boîtier 5.

35 Cette molette de commande 6 est solidaire en rotation de la molette de friction 7 contre laquelle vient s'appliquer la pierre à briquet 8 constamment poussée par un levier 9 pivotant sur un axe 10 et sur lequel agit un ressort de rappel à boudin 11.

Le remplissage du réservoir 4 est obtenu par une valve 12 qui constitue également, par une vis 13, le moyen de fixation du réservoir 4 sur le fond du fourreau 1.

40 La valve 14 de détente du gaz est fixée par vissage

en 14₁ sur la paroi interne d'un élément tubulaire 15 qui, dans l'exemple représenté, est constitué par un fourreau rapporté, fixé au travers de la paroi du réservoir 4.

5 Cette valve comporte un siège 16 pour un clapet 17 de fermeture et d'ouverture, ce clapet étant déplacé axialement par action sur la tige d'extrémité 18 de ce clapet à l'encontre d'un ressort de rappel 19.

10 L'extrémité inférieure du fourreau 15 reçoit également par vissage en 20₁ une tige 20 dont l'extrémité supérieure 20₂ forme une surface d'appui pour un filtre en matière compressible 21, telle qu'une mousse plastique.

15 Ce filtre, qui est appliqué par sa face supérieure contre la face inférieure de la tête de valve 14 constitue le moyen de réglage de la hauteur maximum de la flamme et est réalisé sous la forme d'un disque qui est centré par son orifice central sur un bossage 20₃ de l'extrémité de la tige 20.

Ce bossage 20₃ est également logé à l'intérieur de l'orifice 16₁ débouchant sur le siège 16 de la tête de valve.

20 L'extrémité inférieure de la tige 20 traverse la paroi de fond du réservoir 4, c'est-à-dire la paroi opposée à celle comportant le fourreau 15 par un dispositif d'étanchéité 22, le réglage du vissage de cette tige 20 pour comprimer plus ou moins le filtre 21 étant obtenu à l'aide d'un outil, tel qu'un tournevis, introduit dans la fente diamétrale 20₄ de l'extrémité
25 de cette tige 20.

L'ouverture de la valve par soulèvement de l'extrémité 18 du clapet 17 est obtenue par l'intermédiaire d'une fourchette 23 en appui pivotant en 24, cette fourchette étant commandée par l'extrémité inférieure 25₁ d'un levier 26 pivotant
30 sur un axe 27, l'extrémité supérieure de ce levier étant en appui sur une portée 3₁ du couvercle 3 de manière que le soulèvement de l'extrémité 18 et donc l'ouverture de la tête de valve 14, s'obtiennent automatiquement dès l'ouverture du couvercle 3.

35 Le réglage progressif de la hauteur de la flamme est obtenu à l'aide d'une pièce 28 qui est disposée dans un évidement de l'extrémité de la tête de valve 14 et qui est positionnée en rotation par rapport à cette tête de valve par deux tenants 28₁ et 28₂ introduits dans des évidements de forme correspondante réalisés sur l'extrémité de la tête de valve 14.

40 Le prolongement 28₂ comporte une portée circulaire 28₃ qui vient se loger entre les doigts d'une fourchette 29₁,

réalisée à l'extrémité d'un levier 29 pivotant également sur l'axe 27.

Le pivotement de ce levier 29 est limité par deux butées 30 et 31 formées sur le boîtier 5. L'extrémité supérieure de ce levier 29 est par ailleurs pourvue d'un ergot latéral 29₂ permettant l'accrochage, à l'aide d'un ongle, de ce levier pour le réglage de sa position et donc le réglage du degré de vissage de la tête de valve 14 assurant le réglage de la hauteur de la flamme entre une valeur minimum et une valeur maximum déterminées par les butées 30 et 31.

Sur l'axe 27 est également monté à pivotement un levier coudé 32 dont l'une des branches est en appui sur un galet en matière semi-rigide 33, monté sur le couvercle 3.

L'autre branche de ce levier coudé présente un plot 32₁ servant au maintien d'un ressort à boudin de rappel 33 dont l'extrémité inférieure est en appui sur la paroi latérale extérieure du ressort 11 par l'intermédiaire d'une coupelle 34.

Ce levier 32, du fait de son montage, tend constamment à basculer pour s'appuyer sur le galet 33, ce qui constitue un moyen assurant le basculement et le maintien en position basculée d'ouverture ou de fermeture du couvercle 3 dès que le galet 33 sur lequel s'appuie le levier 32, dépasse une position intermédiaire d'équilibre.

On constate que la structure du briquet conforme à l'invention est d'une fabrication et d'un montage faciles, ainsi que d'un volume faible étant donné que les trois leviers de réglage 26, 29 et 32 assurant respectivement l'ouverture de la valve, le réglage progressif de la hauteur de la flamme et le maintien du couvercle en position ouverture ou fermeture, sont tous les trois montés pivotants sur le même axe 27, tandis que le ressort de rappel 33 du levier 32 est, lui, monté en appui sur le ressort 11 disposé autour de l'axe 10 qui constitue l'axe de pivotement du levier 9 exerçant sa pression sur la pierre 8.

Pour le réglage de la flamme du briquet, on commencera tout d'abord par visser la tête de valve 14 dans le fourreau 15 afin que l'extrémité 18 occupe, par rapport à la fourchette 23, une position telle qu'elle puisse être commandée par le levier 26 à partir de l'ouverture du couvercle 3.

Ce premier réglage étant effectué, il convient de basculer le levier 29 afin de le placer dans sa position (contre

l'une des butées 30 ou 31) pour laquelle ce levier 29 soulève au maximum la tête de valve 14 dans le fourreau 15 et permet donc d'obtenir une flamme de hauteur maximum.

5 A ce stade, en agissant sur la tige 20 par la fente diamétrale 20₄, on visse plus ou moins cette tige 20 pour comprimer le filtre 21 et déterminer ainsi la hauteur maximum de la flamme.

10 Ces réglages étant terminés, l'utilisateur pourra régler la hauteur de la flamme à une hauteur quelconque, inférieure à cette hauteur maximum, la hauteur minimum de la flamme étant déterminée par le basculement du levier 29 contre l'autre des butées 30 ou 31.

REVENDICATIONS

- 1°) Briquet se composant d'un réservoir de gaz pourvu d'une valve de détente, d'un dispositif d'allumage du gaz et de moyens pour le réglage de la hauteur de la flamme, briquet caractérisé en ce que la valve se compose d'une tête de valve pourvue de son dispositif d'ouverture, cette tête de valve étant vissée dans un corps de valve et venant s'appliquer avec interposition d'un filtre compressible contre une surface d'appui, elle-même réglable par vissage dans le corps de valve.
- 2°) Briquet conforme à la revendication 1, caractérisé en ce que le corps de valve est constitué par un élément tubulaire fixé à une paroi du réservoir en la traversant, la surface d'appui vissée dans cet élément tubulaire se prolongeant jusqu'à la paroi opposée du réservoir en la traversant par l'intermédiaire d'un dispositif d'étanchéité.
- 3°) Briquet conforme à la revendication 1, caractérisé en ce que la tête de valve pourvue de son dispositif d'ouverture comporte des moyens de réglage de son vissage à l'intérieur du corps de valve, ces moyens coopérant avec deux butées de réglage minimum et maximum.
- 4°) Briquet conforme à la revendication 1, caractérisé en ce que le filtre compressible est constitué par un disque pourvu d'un orifice central et se logeant sur la surface d'appui autour d'un plot axial, ce plot axial pénétrant par ailleurs avec jeu dans un orifice axial de la tête de valve.
- 5°) Briquet conforme à la revendication 3, caractérisé en ce que le dispositif de réglage du vissage de la tête de valve se compose d'un bras latéral solidaire de la tête de valve relié à l'extrémité d'un levier pivotant dont l'autre extrémité est accessible à l'extérieur du briquet.
- 6°) Briquet conforme à la revendication 5, caractérisé en ce que le bras solidaire de la tête de valve est relié au levier par une portée circulaire.
- 7°) Briquet conforme à la revendication 5, caractérisé en ce que le levier de réglage du vissage de la tête de valve est monté pivotant sur un axe recevant par ailleurs à pivotement un levier de commande du dispositif d'ouverture de valve coopérant avec un couvercle pivotant du briquet.
- 8°) Briquet conforme à la revendication 7, caractérisé en ce que l'axe, recevant à pivotement le levier de réglage du vissage de la tête de valve, et le levier de commande

d'ouverture de cette tête de valve coopérant avec le couvercle, reçoit également à pivotement un levier en appui d'une part sur un ressort, d'autre part sur le couvercle pour son maintien en position ouverture ou fermeture.

5 9°) Dispositif conforme à la revendication 8, caractérisé en ce que le ressort sur lequel s'appuie le levier pivotant de maintien du couvercle en position d'ouverture ou de fermeture est lui-même en appui sur la paroi latérale d'un ressort à boudin.

10 10°) Briquet conforme à la revendication 9, caractérisé en ce que le ressort à boudin constitue le ressort de rappel d'un levier pivotant exerçant une pression sur la pierre à briquet.

15

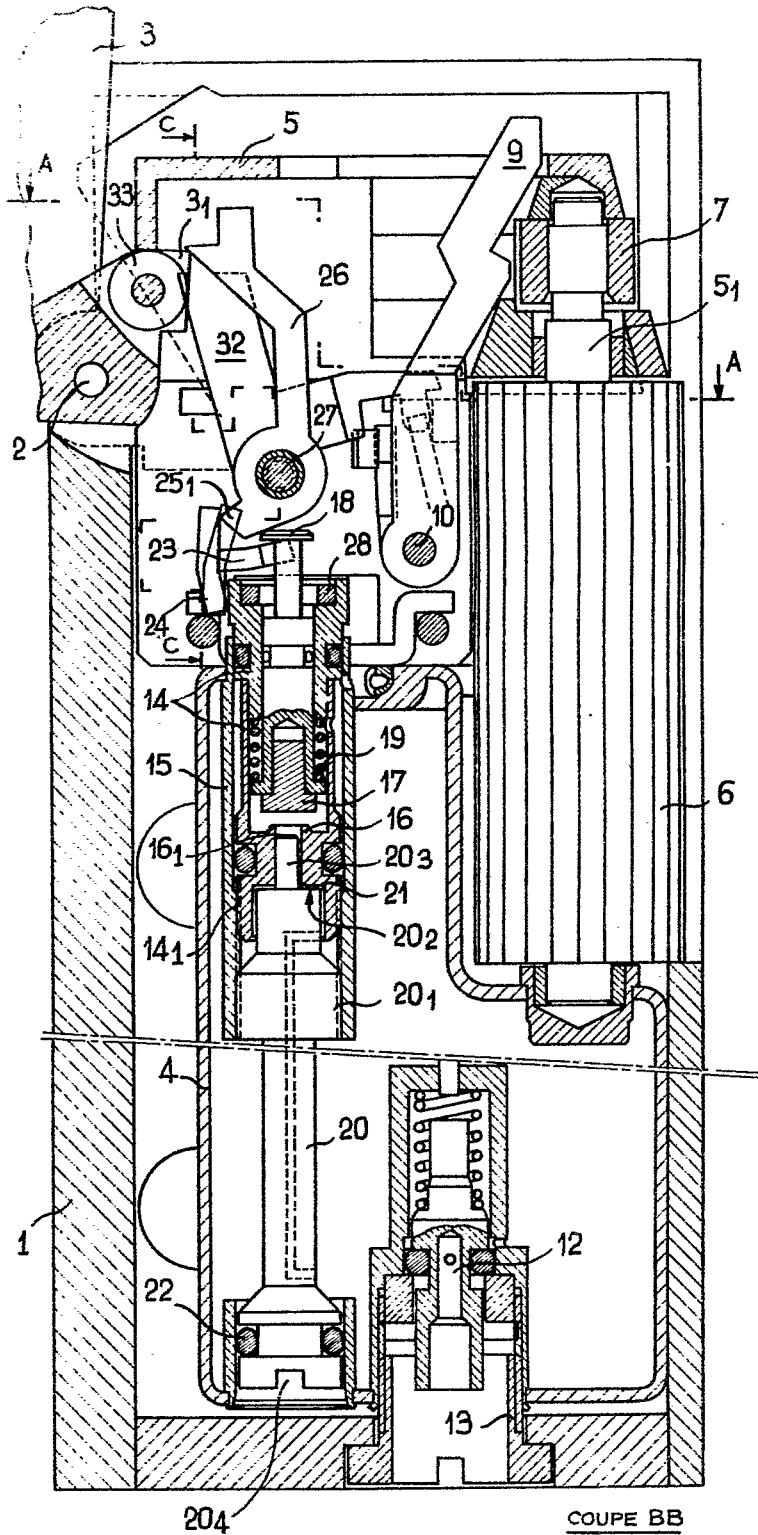


FIG. 1

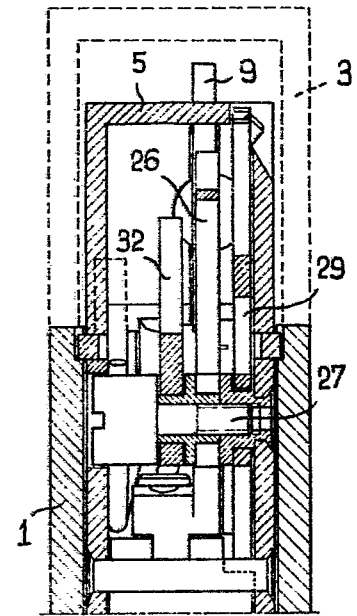


FIG. 6

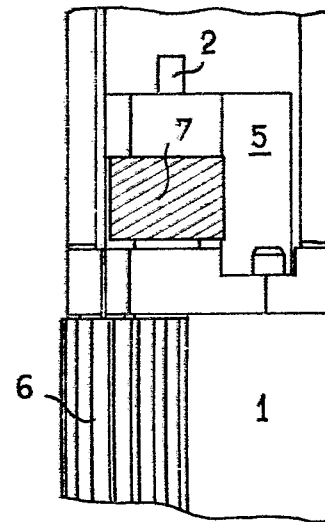


FIG. 7

FIG. 2

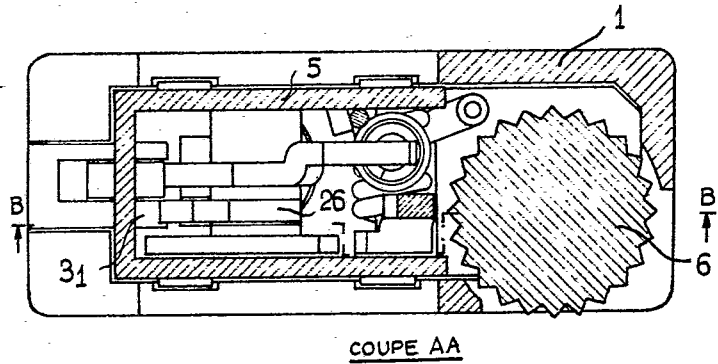


FIG. 3

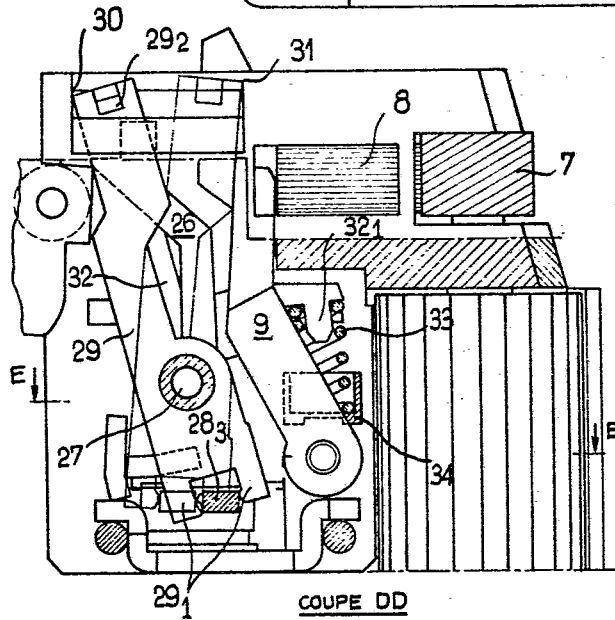
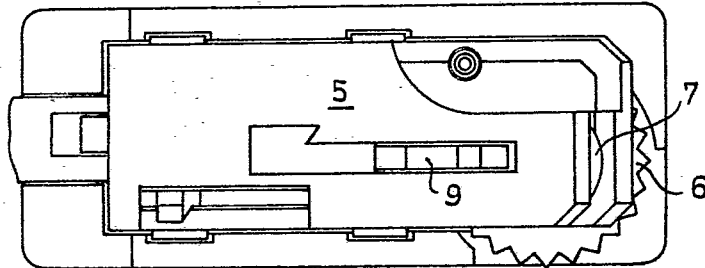


FIG. 4

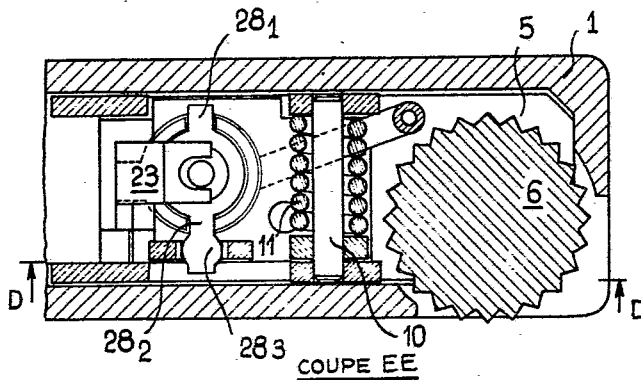


FIG. 5